

# Module Central de Ralentisseur 75 mm - 50 x 55 cm

Référence : B3180037



## **DESCRIPTION:**

Module central de ralentisseur de dimensions 500 x 550 mm, disponible en jaune ou en noir.

Notre ralentisseur de 75 mm de hauteur a été spécialement conçu afin de ralentir le trafic à une vitesse de 8 km/h.

Ce **ralentisseur** est facile et rapide à installer : chaque bloc comprend toutes les fixations nécessaires pour béton et asphalte.











## **INFORMATION PRODUIT**

Assurez une sécurité optimale sur vos parkings, lotissements et sur les voies privées avec notre ralentisseur 75 mm de hauteur.

Conçu spécialement afin de **ralentir le trafic à 8 km/h** et d'inciter les automobilistes à rouler prudemment, sa **longueur est entièrement modulable** par l'ajout de modules centraux complémentaires de 500 mm. Chacun d'entre eux dispose de **chevrons réfléchissants**, afin d'être visible de jour comme de nuit. Leur fixation s'effectue grâce à 4 chevilles à expansion.

La surface de chaque module **dispose de sillons** afin de **permettre l'écoulement des eaux** de pluie et **assurer une meilleure adhérence** des véhicules.

Les modules sont à installer par alternance de coloris entre le jaune et le noir afin de garantir une visibilité optimale du ralentisseur par les conducteurs. De plus, il est nécessaire d'installer des modules d'extrémité, afin d'éviter tout risque de détachement et d'accident.











Toutes les **fixations sont fournies** avec nos modules pour vous permettre de les installer facilement et rapidement sur **asphalte comme sur béton**.

N'oubliez pas de prévoir une signalisation adéquate afin de prévenir les automobilistes de la présence d'un ralentisseur.

#### Caractéristiques:

• Passage à 8 km/h

• Matière : Caoutchouc recyclé

• **Dimensions**: 500 x 550 mm

Hauteur : 75 mmCapacité : 20000 kg

• Coloris:

JauneNoir

• Réflecteur de lumière

• Fixations fournies pour béton et asphalte



# Ce que dit la loi Article R 235-3.1.5 du code du travail

La circulation interne en entreprise, à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments, constitue un risque constant, car les facteurs qui contribuent aux accidents sont quotidiens et présents dans toutes les activités industrielles au point de représenter une grande part des accidents du travail.

"Les lieux de travail intérieurs et extérieurs doivent être aménagés de telle façon que la circulation des piétons et des véhicules puisse se faire de manière sûre."

#### Tableau des déclinaisons possibles

Réf. B3180037 Couleur - Jaune

Réf. B3180038 Couleur - Noir







